



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 9 décembre 2025.

Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Propriété visée par la demande :

**6, chemin de la Presqu'île
Matricule 0269 03 0739**

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement du cabanon existant, par la construction d'un abri d'auto et ainsi permettre de déroger aux articles 8.3.1 b), d), j) et k) soit;

- D'empiéter dans la marge avant à 5.49 mètres au lieu de 10;
- D'empiéter dans la marge latérale droite à 1.83 mètre au lieu de 3;
- D'excéder à la superficie maximale de toutes les constructions et des bâtiments accessoires érigés sur un même terrain de 0.68% au lieu de 10%;
- D'excéder à la superficie maximale de toutes les constructions accessoires sur une même propriété de 18.99 mètres carrés au lieu de 120;

Vous pourrez aussi consulter cet avis public sur le site internet officiel de la municipalité au www.chute-saint-philippe.ca

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 24 novembre 2025.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier